
Dialogue social Mémorandum de la FNT - Avril 2008

Le présent mémorandum a pour objectif d'exposer la vision, la position et les propositions la FNT dans le cadre du dialogue social mené par le 1^{er} Ministre, les syndicats et la CGEM.

I. VISION DE LA FNT DU DIALOGUE SOCIAL

De par sa vocation, le secteur du tourisme ne peut réussir ses défis que grâce à des ressources humaines bien formées, compétentes et motivées. Dans ce secteur, en particulier, la performance économique et le progrès social vont de pair.

A cet effet, la FNT a mis, à la tête de ses priorités, toute une politique pour promouvoir les ressources humaines :

- **Préparation des acteurs pour la mise en place en 2010 d'une convention collective pour l'ensemble des métiers du tourisme.**

Afin d'adapter les dispositions générales du Code du travail aux situations particulières du secteur du tourisme, la FNT s'attèle à mettre en place une convention collective qui devrait compléter, en les améliorant, les dispositions du Code du travail : Aménagement du temps de travail ; harmonisation des salariés ; évolution des salaires ; avantages sociaux ; conditions d'embauche, etc.

L'objectif pour la FNT est que chaque employeur s'engage à accorder à tous ses salariés les mêmes conditions salariales et droits que ceux convenus dans la convention collective.

Dans le même sens, la FNT en tant que composante de la CGEM est engagée dans la promotion de sa charte de responsabilité sociale, notamment pour le respect des règles de droit et plus particulièrement dans le domaine social.

- **Mise en place d'un contrat programme de la formation 2008-2012 en collaboration avec le Ministère du Tourisme**

Avec la mise en place de nouvelles infrastructures touristiques et l'accroissement de la capacité hôtelière, les besoins du secteur pour une main-d'œuvre qualifiée se font sentir avec acuité. Pour répondre à cette demande pressante, le ministère du tourisme et la FNT, préparent un contrat-programme «Ressources humaines et formation» qui sera prêt en avril 2008.

Ce contrat-programme qui implique l'ensemble des partenaires publics et privés, a pour objectif de garantir une bonne adéquation entre les besoins et l'offre de formation, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- **Mise en place d'une charte de motivation pour le personnel existant et afin d'améliorer l'attractivité du secteur en offrant des conditions d'emploi favorables et une grille de salaire valorisante pour les jeunes recrues.**

- **Mise en place de la National Tourism Academy pour juguler les problèmes spécifiques à la Formation Touristique au niveau des régions et la mise en place d'un système de formation de qualité.**

- **Refonte des métiers du tourisme afin de repositionner le métier de guide de tourisme et réglementer la profession de transporteur touristique.**

- **Mise en place de centres de Formation par apprentissage avec la possibilité de rémunération des apprentis et stagiaires facultative au départ et obligatoire à partir de 2010.**

II. POSITION DE PRINCIPE DE LA FNT

La position de la FNT du dialogue social s'inscrit parfaitement dans le cadre des propositions du livre blanc de la CGEM tout en prenant en considération les attentes propres des opérateurs du secteur du tourisme et des différents métiers qui le composent.

La FNT s'exprime au nom des métiers du Tourisme qu'elle représente, à savoir : L'hôtellerie, la restauration, le transport touristique et les agences de voyages, avec une vision globale de l'ensemble du secteur.

Pour la FNT, le Dialogue Social ne pourrait se réduire à des revendications de type matériel (hausse du SMIG, salaires, sécurité, hygiène, etc.) en occultant des questions tout aussi importantes les unes que les autres.

Il faudrait donc saisir l'opportunité du dialogue social pour réussir les grands chantiers des réformes tout en répondant aux revendications sociales.

III. PROPOSITIONS DE LA FNT DANS LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL

Comme il a été souligné ci-haut, les enjeux du dialogue social pour le secteur du tourisme sont :

- D'une part, disposer de Ressources Humaines qualifiées, motivées et fières de contribuer au développement du secteur ;
- D'autre part, préserver la compétitivité de la destination Maroc par rapport aux destinations concurrentes.

Partant de cela, la FNT est favorable à l'augmentation des revenus des salariés notamment suite au renchérissement du coût de la vie à condition que cela s'inscrive dans un panier global et équilibré. Ce qui suppose une politique fiscale claire et des engagements de la part du gouvernement. La FNT met toutefois en garde contre une augmentation hasardeuse du SMIG qui pourrait être gênante pour le tourisme où la compétitivité / prix repose d'abord sur le coût direct de la main-d'œuvre. En effet, 73 % des emplois du secteur sont concentrés dans les métiers de l'hébergement, de la restauration, de conduite d'autocars, de l'entretien et de la sécurité. Cet impact sera accentué par les augmentations des charges d'exploitation, conséquence de la hausse des prix des produits enregistrée en 2007 et 2008.

Considérant la conjoncture que traverse le secteur, toute hausse du SMIG, si elle n'est pas étalée sur au moins cinq années, pourrait porter atteinte à la compétitivité du produit Maroc par rapport aux destinations concurrentes.

Plutôt que de parler de hausse de salaires stricto sensu, la FNT propose une amélioration des revenus nets, en agissant sur le salaire, sur l'impôt sur le revenu (IR) ainsi que sur les avantages sociaux :

- Pour les petits salaires, l'amélioration du pouvoir d'achat devrait se traduire par :
 - ✓ La revalorisation du SMIG de 10 % sur 5 ans ;
 - ✓ La révision à la hausse du seuil d'exonération à **36.000 Dhs** ;
 - ✓ La révision des tranches d'imposition
 - ✓ L'augmentation des allocations familiales ;
 - ✓ La revalorisation des pensions de retraite.
- Pour les salaires intermédiaires et hauts par la réduction des taux de l'IR pour les ramener à des seuils beaucoup plus bas. Ceci est d'autant plus important, que le secteur du tourisme a de plus en plus besoin de profils pointus. En effet, le taux d'encadrement actuel de 8 % devrait connaître une croissance très forte sur les années à venir.

De même, la FNT dans, le sillage de la CGEM reconnaît que si l'entreprise ne peut garantir un emploi à vie, la solidarité nationale doit assurer à chaque salarié des protections minimales par rapport à son parcours professionnel. Dans ce cadre, la FNT est pour la mise en place d'une indemnité pour perte d'emploi (IPE). L'IPE est de nature à aider à mieux gérer la flexibilité au sein des entreprises du secteur du tourisme qui connaît, de par sa nature, des fluctuations assez fréquentes.

La FNT est également pour la réglementation du droit de grève pour y prévoir aussi un délai de préavis destiné à l'employeur donnant toutes ses chances à la mise en oeuvre d'une procédure de conciliation ou d'arbitrage, avant le déclenchement de la grève.

Si les propositions faites par la FNT engagent l'ensemble des métiers qu'elle représente, en retour, chacun de ces derniers exprime une attente forte de la part du Gouvernement afin de pouvoir sauvegarder sa compétitivité :

- Les hôteliers, à travers la FNIH, expriment la nécessité pour les hôtels d'acquérir l'eau au prix industriel et non domestique.
- Les restaurateurs, ...
- Les agences de voyages, ...
- Les transporteurs touristiques, ...